

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Signature de l'accord de préfiguration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Annexe : accord de préfiguration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 14 avril 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : DUBESSY Florence

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 88

- Titulaires : 81

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 18

Absents excusés : 14

Votants : 106

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (88)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARNAULT Lionel	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
BARDY André	FANJUL José	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BASTIEN Gérard	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BESSEYRE Fabien	GARNAVAULT Philippe	PRADIER Laurent
BESSON Jean-Louis	GAUDRIAULT Damien	PUECH David
BCEUF Nicole	GILBERT Odile	RAVEL Pierre
BOURG François	GONTHIER Emmanuel	RKINA Mohammed
BRUN Pascale	GOUSSARD Bérengère	GOMEZ Jean-Marc (S)
BRUNEL Séverine	GOYON Guy	ROUX Bernard
BRUNETTI Graziella	GREGOIRE Nathalie	RYCKEBOER Christian
CHABAUD Christelle	GUILLAUME Julien	SABATIER Gilles
CHABRILLAT Frédéric	HOSMALIN Marc	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	JAFFEUX Ophélie	SERRA Pierre
SERMAGE André (S)	PAULZE Marie-Hélène (S)	SUTY Lionel
CHASSANG Jean-Pierre	KINDT Patrick	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LABUSSIÈRE Jean-Marc	THALAUD François
COSTE Yves	LAGARDE Maguy	THERME Jacques
COSTON David	LAMOUREUX Jean-François	THEVENET Emilie
COUDUN Valérie	LAVILLE Philippe	TINET Georges
CREGUT François	LE MARREC Laurys	TOURLONIAS Vincent
CROZE Yves-Serge	LEGENDRE Denis	TRILLEAUD Eric
DENAIVES Catherine	BEAU-MALLET Catherine (S)	VARISCHETTI Martine
DESVIGNES Jean	LIVET Bertrand	VEZON Christophe
DRUELLE Jean-Claude	MAHINC Didier	ZANIN Nathalie
	MALORON Annie	
	MASSARDIER Marie-Laure	
	MEALLET Roger-Jean	
	GUERET Gilles (S)	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; MERLEN Bernard (GUERET Gilles) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (18) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BOISTARD Philippe à GAUDRIAULT Damien ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; COSTON Marie à NICOLLET Michel ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine ; HERBST Nadine à CHALLET Vincent ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; METEIGNIER Stéphane à GUERET Gilles (S) ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SAUVANT Jean-Pierre à KINDT Patrick ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; SUIDUREAU Carine à PETEILH Sandra ; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

ABSENTS EXCUSES : (14) ADMIRAT Nadine ; ARCHIMBAUD Guy ; BERNARD Jean-Paul ; BERTHELOT Pascal ; BRONNER Ulrich ; CORRE Jean-Marie ; DABERT Jean-Claude ; FERRARIS Nathalie ; JAMON Marc (voix consultative) ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SALVINI Luc ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

La relance de l'activité du territoire est la priorité aujourd'hui, l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux contrats de relance et de transition écologique partout sur le territoire national. Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions en date du 28 septembre 2020, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires et devront être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation. Ce modèle de fonctionnement est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités et prendra la forme du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Dans le Puy-de-Dôme, les périmètres des CRTE des 14 EPCI ont été validés par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), dont celui de l'Agglo Pays d'Issoire.

Afin de marquer un premier point d'étape dans cet engagement, il est demandé à l'Agglo Pays d'Issoire de formaliser un accord de préfiguration du CRTE, qui entérine les principales orientations du CRTE de l'Agglo Pays d'Issoire.

Cet accord de préfiguration est évolutif et le travail dans le cadre de l'élaboration du CRTE devra interroger, compléter et valider ces premières orientations sur la base d'un diagnostic partagé et concerté. L'objectif commun est de finaliser une première version de ce contrat à l'horizon du 30 juin 2021, qui pourra évoluer et s'enrichir par la suite, afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Le contrat propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière d'habitat, de santé, de culture, de mobilités, de développement économique et d'agriculture avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre concernant l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique en date du 20 novembre 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'accord de préfiguration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que pour la commune de Dautat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dautat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 106

- Pour : 106
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver le projet d'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique à l'échelle de l'Agglo Pays d'Issoire ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord de préfiguration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;**
- **D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 09/04/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le /04/2021

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20210408-DEL202103_34-DE